



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} juin 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2584 \(2021\)](#) concernant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui communiquer des informations : a) sur les progrès des opérations de la Mission, y compris sur les problèmes rencontrés en matière de sécurité et sur la coordination entre les acteurs de la sécurité, ainsi qu'un point sur les discussions tenues au sein de l'Instance de coordination au Mali ; b) des informations sur la performance globale de la Mission, y compris sur la mise en œuvre du plan d'adaptation, l'application du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, l'amélioration et le fonctionnement du dispositif d'évacuation sanitaire primaire, la relève du personnel en tenue et la manière dont les résultats insuffisants communiqués sont traités ; c) des informations sur l'intégration de toutes les composantes de la Mission, y compris un point sur l'application du cadre stratégique intégré et l'exécution du plan de transition y afférent, dans le prolongement de ma feuille de route en date du 25 mars 2021 ([S/2021/300](#), annexe).

Progrès des opérations de la Mission

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport ([S/2022/446](#)), les conditions de sécurité dans la zone tri-frontalière Liptako-Gourma se sont fortement détériorées, ce qui a eu un impact considérable sur les Régions de Ménaka et de Gao. Dans la zone des trois frontières, le retrait annoncé de forces françaises et européennes du Mali a réduit la pression exercée sur les groupes extrémistes violents, qui ont depuis exacerbé encore les tensions intercommunautaires et étendu leur présence et leur contrôle. Dans le contexte d'opérations des Forces armées maliennes qui s'intensifient dans le centre du pays, les civils sont restés exposés à de violentes attaques et à une multiplication des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, tandis que les groupes extrémistes violents se sont déplacés vers les régions du nord du pays, notamment Ansongo et Tessit (Région de Gao), Inékar (Région de Ménaka) et Tombouctou.

En dépit des problèmes de sécurité et des restrictions croissantes imposées par les autorités maliennes, la Mission a poursuivi ses activités de protection des civils, en se concentrant sur les communautés les plus exposées à la violence dans le centre du pays ainsi que dans les Régions de Gao et de Ménaka. Les opérations intégrées et les déploiements ciblés ont facilité la liaison avec la population et les initiatives locales de réconciliation. La présence de la Mission a été essentielle pour la protection des centres de population et elle a permis de ménager un espace dans lequel des



processus de paix et de réconciliation localisés ont pu se dérouler entre les communautés dans ces zones. Cependant, comme la menace terroriste continue de s'étendre et en l'absence d'une présence soutenue des forces de sécurité et de l'administration publique dans ces zones, ces gains risquent d'être éphémères et facilement réversibles.

Au centre du Mali, dans le cadre de l'opération Badger, dans la commune de Diafarabé (Région de Mopti), la MINUSMA a mené des opérations aéromobiles dissuasives le 14 février, en coordination avec les responsables locaux. Ces activités ont permis à la MINUSMA de s'entretenir avec la population locale et le maire de Diafarabé pour la première fois depuis plusieurs mois. Ces missions intégrées, auxquelles participent des contingents en uniforme et du personnel civil, contribuent à améliorer les interactions avec la population et aident la Mission à approfondir sa compréhension de la dynamique qui sous-tend les conflits locaux et à cerner les possibilités de renforcer la cohésion sociale. Cependant, les restrictions de mouvements aériens récemment imposées par les autorités maliennes dans les régions du centre ont limité les activités menées dans le cadre de l'opération Badger, notamment les missions prévues à Madougou, à Douna-Pen et dans d'autres endroits des cercles de Koro et de Djenné.

À Douentza (Région de Mopti), le personnel de maintien de la paix a effectué des patrouilles quotidiennes et mené une mission intégrée pour réaliser des projets liés à l'eau et promouvoir un environnement sûr et sécurisé dans le cadre de l'opération Beaver. Du 7 au 14 mars, la MINUSMA s'est préparée à mener l'opération multidisciplinaire appelée Dangare-Wotoro, consistant à enquêter sur les violations des droits humains près de Diabali, dans la Région de Ségou, suite à des allégations selon lesquelles 35 civils auraient été tués par les Forces armées maliennes dans la région. Toutefois, les autorités maliennes n'ayant pas autorisé l'accès au site, l'enquête a dû être menée à distance.

Dans le cadre de l'opération Buffalo, qui vise à protéger les civils dans les cercles de Koro, Bankass et Bandiagara, la Mission continue de maintenir une base opérationnelle à Ogossogou, bien que l'accès à cette région ait été récemment entravé par les opérations des Forces armées maliennes dans le centre. Elle continue à sécuriser et faciliter la réparation de deux ponts entre Mopti et Bandiagara, qui avaient été endommagés par des groupes extrémistes en août 2021 et sont essentiels pour la circulation de la population et des forces de sécurité dans la Région de Bandiagara.

Dans le nord du Mali, après une intensification des violences commises par des groupes extrémistes violents dans la région des trois frontières, la MINUSMA a renforcé la présence de ses unités mobiles et a effectué des patrouilles des deux côtés du fleuve Niger dans la région de Tessit. Elle a également mené des opérations à Tessit du 17 au 24 février et du 21 au 30 mars après avoir reçu des signalements de violations des droits humains commises par des groupes extrémistes violents et a ensuite aidé les personnes déplacées à circuler en sécurité. En outre, elle a doublé le nombre de ses patrouilles diurnes et nocturnes à Ménaka et déployé des unités par rotation à Talataye à compter du 31 mars, à la suite du durcissement des menaces que les groupes extrémistes violents font peser sur les civils de la région.

L'opération Farrier s'est poursuivie, avec pour objectif de surveiller les mouvements des groupes armés signataires et la circulation des armements, conformément à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le nombre de notifications de mouvements par les groupes armés signataires a augmenté dans une certaine mesure au cours de la période considérée, ce qui démontre une volonté des signataires d'adhérer à l'accord de cessation des hostilités. Cependant, les cas de non-respect de l'obligation de notification de mouvement sont restés nombreux et supérieurs au nombre des cas de conformité. Toutes les violations de l'accord de

cessation des hostilités sont signalées et surveillées par la Commission technique de sécurité, qui est présidée par la Mission. Bien que les cas de non-respect de l'obligation faite aux groupes armés signataires de notifier leurs mouvements se soient poursuivis, il n'y a pas eu de reprise des affrontements violents ou des hostilités entre les groupes armés signataires eux-mêmes, ou entre ces groupes et les autorités maliennes dans le nord du pays.

Lorsque les besoins humanitaires se sont aggravés, notamment à Ménaka, Gao, Sikasso et Kayes où les déplacements dus au conflit étaient les plus nombreux, la Mission a assuré une assistance en matière de sécurité au moyen de 21 escortes humanitaires. À Ménaka, elle a contribué à sécuriser la piste d'atterrissage, qui a été un atout considérable pour aider les partenaires humanitaires à accéder à la zone et distribuer l'aide humanitaire.

Coordination des présences de sécurité

Une coordination étroite s'est poursuivie avec les autres présences de sécurité dans le cadre de l'Instance de coordination militaire au Mali, qui sert de principal forum pour la coordination des activités entre les acteurs de la sécurité au Mali. En mars, les partenaires ont convenu de mettre en place un mécanisme tripartite entre la MINUSMA, l'opération Barkhane et les Forces armées maliennes pour renforcer la coordination et la communication relatives à la logistique du retrait des éléments de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba.

Le rythme accru des opérations menées par les Forces de défense et de sécurité maliennes a eu un impact sur la coordination avec les Forces armées maliennes. La période considérée a également été marquée par une augmentation du nombre de restrictions imposées à la MINUSMA. La Mission a dû suspendre temporairement ses vols entre le 14 et le 20 janvier en raison de l'introduction de nouvelles modalités d'approbation par le Centre de coordination des opérations aériennes du Mali, et la zone aérienne interdite au-dessus du centre du Mali reste en vigueur. Certaines opérations ont été refusées ou ont dû être reportées en raison de l'impossibilité d'assurer la couverture aérienne par des drones ou des vols de reconnaissance. Depuis janvier 2022, les refus opposés aux demandes de vols dans le centre du Mali soumis par la Mission ont concerné des activités d'enquête sur les violations des droits humains à Dangere-Wotoro et Moura, une mission de soutien à la réconciliation locale à Dangaténé, ainsi que des vols de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, y compris des vols indispensables pour sécuriser les convois de la MINUSMA. Les vols réguliers prévus n'ont pratiquement pas été perturbés, mais les restrictions imposées par l'autorité hôte ont eu un impact disproportionné sur la capacité de la Mission à mener des opérations dans le centre du pays. En outre, les patrouilles terrestres se sont parfois vu refuser l'accès à certains périmètres. Les restrictions concernent les zones où les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits se multiplient et où du personnel de sécurité étranger et des militaires maliens seraient présents.

La MINUSMA a conclu une enquête préliminaire sur des tirs ayant visé une patrouille de son groupe de reconnaissance à longue portée. L'incident s'est produit le 22 mars dans la zone de Tessit (région de Gao), lorsqu'un hélicoptère des Forces armées maliennes a tiré six roquettes sur le groupe de reconnaissance à longue portée, dont l'une a atterri à seulement 50 mètres de l'un des véhicules du groupe. À l'issue de l'enquête, il a été établi que la MINUSMA avait coordonné la patrouille avec les Forces armées maliennes mais que les informations partagées par la Mission avec ses homologues maliens n'avaient peut-être pas atteint toutes les personnes concernées. Une commission d'enquête est en cours de convocation afin de déterminer des mesures concrètes à prendre pour éviter qu'un événement similaire ne se reproduise.

Performance de la Mission

Malgré des défis importants, la Mission continue à progresser dans l'amélioration de sa performance globale grâce à une amélioration de la coordination, de l'adaptation et de l'agilité. Des activités politiques et militaires de grande envergure à Kidal, Tessalit et Aguelhok ont entraîné une diminution notable des problèmes de sécurité, notamment une réduction des attaques contre les camps de la MINUSMA et des attaques en bord de route, et abouti à une plus grande liberté de mouvement pour la population. La Mission a mené ses interventions de sécurité parallèlement avec ses activités de liaison avec les populations et ses projets à effet rapide dans les communautés de Kidal, Aguelhok et Tessalit.

La Mission a également réagi rapidement aux signalements de violations des droits humains et de déplacements de populations. Elle a lancé des opérations intégrées dans le centre du Mali et dans la zone de Gao pour mener des enquêtes sur les droits humains et faciliter l'accès humanitaire dans les zones reculées, notamment à Moura, dans le centre du Mali. À cette fin, une compagnie de forces spéciales, deux hélicoptères militaires utilitaires et deux hélicoptères d'attaque ont été transférés de Tombouctou à Mopti et se sont tenus prêts à intervenir pendant une semaine. La MINUSMA reste prête à déployer l'équipe d'enquêteurs dans les 48 heures si l'autorisation en est donnée par les autorités maliennes. En outre, elle a continué à appuyer la surveillance des droits humains au sens large et la communication de l'information y relative, en particulier dans le cadre de 15 enquêtes sur des violations des droits humains, à Diabali, Assa Were, Nara, Douentza, Ménaka, Talataye, Tessit et dans d'autres secteurs, ainsi qu'en facilitant 73 missions de surveillance menées conjointement avec des partenaires, dont la Commission nationale des droits humains.

De nouveaux progrès ont été réalisés dans le programme « Action pour le maintien de la paix Plus », notamment en ce qui concerne l'intégration stratégique et opérationnelle, et dans la mise en conformité avec le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix. La MINUSMA a continué de suivre un processus révisé d'application du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, notamment en facilitant une évaluation de la performance à l'échelle de la Mission en février 2022 et en recueillant chaque trimestre des données concernant les grands objectifs de la Mission. La haute direction tient des réunions trimestrielles pour examiner la pertinence des priorités et l'efficacité des résultats du plan de mission sur le terrain et, à cette fin, ajuster les interventions de la Mission pour assurer une exécution optimale du mandat.

D'importantes mesures d'atténuation ont été mises en place pour limiter l'impact des sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les opérations de la mission. La MINUSMA a adopté une série de mesures d'urgence pour s'assurer que leur incidence sur le secteur bancaire malien n'entraverait pas sa capacité à agir. Entre le 10 janvier et le 1^{er} mars, 77 conteneurs de marchandises ont été immobilisés au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal. Ces cargaisons comprenaient des pièces de rechange pour les unités techniques, des munitions, des pièces de rechange pour les véhicules et les avions, ainsi que des articles pour les contractants. Après des discussions avec les autorités maliennes, le fret retenu au Mali a été libéré. Les pays voisins membres de la CEDEAO débloquent également de plus en plus de marchandises en différents endroits.

Depuis le mois de février, la rotation de 2 480 membres du personnel en uniforme provenant de sept pays membres de la CEDEAO qui fournissent des contingents ou du personnel de police a été retardée, car les autorités maliennes n'avaient pas donné les autorisations requises. Cette situation concerne les unités de

police constituées de Bamako, Ménaka, Mopti, Gao et Tombouctou ainsi que la compagnie du génie de Tombouctou, de même qu'un bataillon d'infanterie à Mopti et le Groupe de protection de la Force à Tombouctou. Les retards dans la rotation des contingents nuisent au moral des troupes et aux opérations de la Mission.

Depuis le début de la Mission, le plus grand nombre d'attaques aux engins explosifs improvisés (245) avait été enregistré en 2021. La menace liée aux explosifs est restée forte en 2022, 76 attaques de ce type ayant en effet été décomptées et 153 victimes liées à ces attaques recensées à ce jour. Pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, les capacités stratégiques de la Mission et les capacités techniques et tactiques des unités en uniforme à réduire la menace liée aux engins explosifs improvisés ont continué d'être renforcées grâce au cadre global établi à cette fin par la Mission, appuyé par la structure de gouvernance régissant la lutte contre ces engins. En outre, la MINUSMA a pris des mesures actives pour remédier aux carences de matériel les plus immédiates concernant l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés en fournissant des contre-mesures électroniques pour assurer la sécurité du déploiement et des opérations des contingents les plus à risque dans le centre. Et comme les pays fournisseurs de contingents sont de plus en plus autonomes en matière de formation à l'atténuation de la menace posée par les engins explosifs improvisés, le Service de la lutte antimines a commencé à former et encadrer les instructeurs qui seront affectés aux relèves de contingents à venir, avant leur déploiement. Ces efforts ont permis de détecter et neutraliser un grand nombre d'engins explosifs et d'éviter ainsi maintes victimes parmi le personnel de maintien de la paix ainsi que des dégâts matériels.

Pour faire face à la détérioration des conditions de sécurité, des mesures supplémentaires ont été mises en place pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix de manière plus générale. Le nombre d'attaques contre les camps de la MINUSMA a certes baissé pendant la période à l'examen, mais le personnel de maintien de la paix continue d'être pris pour cible sur les principales voies d'approvisionnement. Les efforts visant à améliorer la protection des camps se sont poursuivis, notamment au moyen de systèmes de défense agile des bases, par la construction et la remise en état des abris fortifiés à Douentza et Ansongo et la protection individuelle aérienne contre les tirs indirects à Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Tessalit.

La Mission a également investi dans les technologies de protection pour améliorer la surveillance, la détection et l'alerte rapide sur ses bases ainsi que la protection des civils. Elle a adapté ses dispositifs de déploiement en cas d'alerte rapide pour faire face aux menaces évolutives à Mopti, Gao, Kidal et Tombouctou. En outre, pour compléter les mesures de protection et de surveillance statiques dans son camp de Kidal, elle a commandé le déploiement de son propre système de drone aérien. Conformément à mon initiative ONU 2.0 et à la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, elle a également pris des mesures pour consolider les différentes bases de données dans lesquelles les incidents sont recensés afin d'améliorer sa capacité d'analyse et de progresser dans l'application de la politique relative au renseignement dans le cadre du maintien de la paix, notamment en renouvelant son mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix.

La Mission continue de faire en sorte de rehausser la sécurité et le bien-être des soldates de la paix, dans le cadre d'un effort plus large visant à améliorer la communication avec les populations locales. Au titre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, elle a avancé dans un certain nombre de projets de construction dans des camps ayant une forte proportion de femmes, notamment des logements préfabriqués, des installations d'eau et d'assainissement,

des murs d'enceinte et des portes de sécurité à Kidal. En coordination avec le Secrétariat, elle a également pris des dispositions pour agrandir les infrastructures d'hébergement et les installations sanitaires dans sept camps d'unités de police constituées.

Impact du retrait des forces internationales

Le retrait des forces de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba entraîne des changements importants dans l'architecture et la posture de sécurité globale du pays, ce qui aura une incidence sur les opérations de la Mission. Compte tenu des derniers affrontements entre groupes extrémistes violents et de la détérioration générale des conditions de sécurité dans la zone tri-frontalière Liptako-Gourma, le secteur Est sera particulièrement touché. Ce manque de sécurité aura des conséquences sur la protection des civils.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport (S/2022/446), le Secrétariat collabore avec les pays fournisseurs de contingents pour remédier aux problèmes logistiques, y compris concernant les capacités médicales précédemment fournies par l'opération Barkhane à Gao. Les forces françaises basées dans les pays voisins pourraient être en mesure de soutenir les opérations de la Mission après leur retrait du Mali en assurant des vols de reconnaissance et de dissuasion. Toutefois, ce soutien nécessiterait l'autorisation des autorités maliennes. La MINUSMA analyse les scénarios susceptibles de se produire après le départ des forces de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba et planifie des mesures d'urgence pour atténuer les risques, notamment en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Des dispositions pourraient être envisagées à court terme pour que la Mission renforce son dispositif dans le nord aux fins de l'exécution du mandat et de la protection de son personnel et de ses biens. Outre ces mesures, les Nations Unies ont proposé de procéder à un examen interne de la situation, en étroite consultation avec les autorités maliennes, en vue de formuler des recommandations sur la manière de s'adapter à la nouvelle configuration.

Plan d'adaptation

Depuis le mois de janvier, l'une des trois unités commerciales de renseignement, surveillance et reconnaissance prévues est pleinement opérationnelle à Tombouctou. En outre, des progrès ont été réalisés dans le processus de constitution de forces pour la cellule de réaction rapide qui doit être déployée à Mopti d'ici juillet 2022. Le déploiement d'une deuxième unité commerciale d'avions de renseignement, surveillance et reconnaissance ainsi que d'une unité d'hélicoptères armés à Mopti et le redéploiement d'une unité d'hélicoptères militaires utilitaires de Tombouctou à Mopti sont en cours et devraient être achevés avant la fin de l'année. Une unité de systèmes de drone aérien est prête à être déployée à Tombouctou, l'usage du terrain devant cependant encore être approuvé par les autorités maliennes et la construction restant à faire.

L'absence des capacités essentielles prévues dans le plan d'adaptation, en particulier des unités d'aviation armées, continue d'entraver les performances de la Mission. À ce jour, elle n'a reçu aucun engagement relatif aux unités d'hélicoptères armés et civils composées de trois hélicoptères spécialement équipés prévus pour Kidal, ni à l'unité d'hélicoptères d'attaque prévue pour Gao. La pleine mise en œuvre du plan d'adaptation est primordiale pour garantir à la fois la poursuite de l'exécution du mandat et la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et elle est d'autant plus urgente que le retrait des forces de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba est imminent. Je réitère donc mon appel à tous les États

Membres pour qu'ils contribuent activement à la mise en place de ces capacités, en particulier des moyens aériens.

Évaluations de la composante militaire et de la composante police de la Mission

Depuis décembre 2021, 11 évaluations complètes d'unités militaires ont été soumises au Siège de l'ONU. Il s'agit de quatre unités d'infanterie, trois unités d'aviation militaire, un hôpital militaire, deux unités de neutralisation des explosifs et munitions et une unité de transport militaire. La performance de toutes ces unités a été jugée satisfaisante. Deux unités ont été jugées bien supérieures à la moyenne de la Mission et les responsables de la Force ont noté les compétences d'encadrement du commandant d'une unité de neutralisation des explosifs et munitions et l'efficacité du travail d'une unité d'aviation. Parmi les autres conclusions positives des évaluations de certaines des 11 unités inspectées, on citera une bonne connaissance de la situation (deux unités), un bon stockage des munitions (deux unités) et l'utilisation appropriée des équipes de liaison. Parmi les lacunes recensées, on citera l'absence de cartes de règles d'engagement, un manque de collaboration active dans l'exécution des tâches d'une unité et des capacités insuffisantes en matière d'hygiène et d'isolement dans une unité hospitalière militaire. À cet égard, on citera également l'insuffisance des effectifs féminins dans le personnel de maintien de la paix, un respect insuffisant des calendriers de maintenance du matériel majeur et un nombre insuffisant de véhicules à l'épreuve des mines. L'évaluation des unités militaires est actuellement en cours d'amélioration, grâce à l'utilisation du nouvel outil en ligne d'évaluation en mission. La MINUSMA a effectué plusieurs évaluations supplémentaires qui sont encore à l'examen par les responsables de la force. En outre, elle a piloté l'évaluation d'unités au moyen de la méthode reposant sur les tâches, normes et indicateurs qui a été mise au point par le Bureau des affaires militaires.

La police de la MINUSMA a établi huit rapports d'appréciation et d'évaluation de la performance et constaté qu'une unité présentait des déficiences en matière de soutien logistique autonome. Les performances dépassant les attentes et les bonnes pratiques recensées comprenaient le leadership et la compréhension du mandat de la mission pour deux unités, et la maîtrise des techniques et tactiques de police pour une autre unité. Dans l'ensemble, les performances ont été jugées satisfaisantes à l'issue des évaluations. Parmi les domaines à améliorer, on citera la nécessité que certaines unités déploient de nouveaux véhicules blindés de transport de troupes, ainsi que la nécessité de remplacer les munitions périmées, de renforcer la défense des camps, de fournir une formation aux techniques élémentaires de sauvetage et d'améliorer la formation axée sur la mission qui est dispensée avant le déploiement. Dans le cadre des efforts visant à rehausser encore l'efficacité des unités performantes, toutes les unités ont reçu des recommandations relatives à un plan d'amélioration des performances. En outre, les 11 unités de police constituées ont été évaluées à un rythme mensuel à l'occasion de 60 inspections opérationnelles.

Obstacles nuisant à la performance

Compte tenu de l'insécurité croissante au Mali, l'étendue géographique des patrouilles longue distance ou nocturnes effectuées par la police de la MINUSMA a dû être réduite, en grande partie à cause des risques posés par les engins explosifs improvisés et du manque de véhicules à l'épreuve des mines. Pour y remédier, la Mission a mis à jour l'état des besoins par unité afférent aux unités de police constituées afin d'y inclure les véhicules à l'épreuve des mines ainsi que la formation à l'évacuation des blessés, deux éléments essentiels pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. En outre, certains pays fournisseurs de

contingents et de personnel de police manquent encore de matériel indispensable pour protéger le personnel contre les engins explosifs improvisés.

Comme je l'ai souligné dans ma précédente lettre (S/2022/8), l'équipe spéciale mobile, élément central du plan d'adaptation, reste freinée dans ses activités par des préoccupations exprimées par certains pays fournisseurs de contingents, notamment au sujet de l'évacuation sanitaire primaire, problème qui risque de s'aggraver du fait du retrait des forces de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba, ce qui limite considérablement les zones de déploiement des contingents qui la constituent.

Au cours de la période considérée, la Mission a continué à améliorer son dispositif d'évacuation des blessés (évacuation sanitaire primaire) afin de renforcer l'efficacité, la coordination et les capacités, notamment par la révision de ses instructions permanentes relatives aux évacuations sanitaires primaires. Elle a également renforcé son utilisation de l'outil e-CASEVAC, qui lui a permis de suivre la performance de chaque phase du processus d'évacuation. Cette activité demeure un aspect important de l'appui qu'elle apporte aux Forces de défense et de sécurité maliennes : depuis janvier 2021, elle a évacué au moins 226 personnes pour le compte de ces forces.

Application du cadre stratégique intégré et du plan de transition

La Mission continue d'améliorer la coordination intercomposantes et sa coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment pour garantir la cohérence collective de l'exécution du mandat dans le contexte des défis complexes qui caractérisent la situation au Mali.

La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies continuent également de renforcer l'appui intégré qu'elles apportent à la transition politique en cours et au retour à l'ordre constitutionnel. Aux termes de la feuille de route de la Mission pour l'exécution du mandat (S/2021/300, annexe), la première phase demeure axée sur les objectifs clés à atteindre pendant la transition politique, qui doit aboutir à des élections nationales. Une fois la transition politique terminée, la planification de la transition à plus long terme dans le cadre de la deuxième phase sera entreprise en coordination avec le Gouvernement malien et l'équipe de pays des Nations Unies.

Dans l'intervalle, la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies se poursuit au titre du plan intégré d'appui à la transition élaboré fin 2020. En particulier, la MINUSMA et l'équipe de pays continuent à exécuter une série de projets de soutien à la transition politique dans le domaine des préparatifs et des réformes électorales, en mettant l'accent sur l'augmentation de la participation des femmes, ainsi que sur l'appui à la lutte contre l'impunité. À cet égard, l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, composée du Programme des Nations Unies pour le développement, de la MINUSMA et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), continue d'apporter un soutien important aux préparatifs et aux réformes électorales. Afin d'accroître la participation et la contribution des femmes au processus électoral et politique, la Mission a collaboré avec ONU-Femmes pour mettre en place une salle de crise réservée aux femmes et a facilité des sessions de renforcement des capacités à l'intention de plus de 2 000 candidates potentielles. Grâce à son projet de lutte contre l'impunité mené conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la MINUSMA a appuyé l'élaboration d'une feuille de route pour lutter contre la violence et le recrutement par des groupes armés dans les prisons, soutenu des initiatives de lutte contre la corruption dans le système judiciaire et apporté une assistance législative et technique et une aide au renforcement des capacités en matière de protection des victimes et des témoins.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**
